



*Proche,  
Efficace,  
Solidaire...*

Syndicat CGT  
du Conseil Départemental des Yvelines  
et ses Établissements Publics  
3, rue Saint Charles 78000 Versailles  
[cgt@yvelines.fr](mailto:cgt@yvelines.fr) 06.71.78.55.10.

Versailles, le 17.07.2017

Lettre ouverte aux députés des Yvelines

Objet : Processus de fusion et devenir du département des Yvelines

Mesdames et Messieurs les Députés,

Vendredi 30 juin 2017, les Conseillers Départementaux des Yvelines et des Hauts de Seine ont voté une demande de fusion des deux départements.

Ce vote lance la procédure officielle qui ne pourra se concrétiser qu'avec l'accord du gouvernement et l'aval du Conseil d'Etat.

Les délais prévus pour que la fusion soit effective sont d'environ 3 ans selon l'autorité territoriale. De fait, si le gouvernement valide cette décision, à l'horizon 2020, les deux départements fusionneront.

Nous vous adressons ce courrier pour, d'une part vous informer de notre positionnement syndical sur ces enjeux et d'autre part vous solliciter pour connaître le vôtre.

Ce n'est ni une décision anodine, ni sans conséquences, pourtant...

A aucun moment les agents n'ont été consultés sur ce choix aux répercussions dantesques,

A aucun moment les organisations syndicales n'ont été consultées, au mieux nous avons été informés de l'état d'avancement de la procédure lors de réunion de concertation, au pire nous l'apprenons par voie de presse,

A aucun moment les citoyens n'ont été consultés sur ce projet d'ampleur,

A aucun moment les citoyens n'ont été informés en transparence du positionnement des candidats lors des élections récentes...

Ce processus de fusion est source de déstabilisation pour le personnel départemental dans un contexte marqué par l'incertitude du lendemain :

- Concernant l'évolution du cadre d'emploi : non remplacement de départs en retraite, plan de suppressions d'emplois publics, gel du point d'indice, journée de carence, fragilisation des statuts et du code du travail...
- Concernant le devenir du service public : remise en cause de son financement par la suppression partielle de la taxe d'habitation, baisse de dotations aux collectivités qui pourrait s'élever à 10 milliards en 5 ans, réforme territoriale (Métropole du Grand Paris, transfert de compétences encore mouvant avec les intercommunalités...).

Le projet de fusion s'inscrit clairement dans cette fragilisation globale de l'emploi et des services publics.

Pour la CGT, ce processus de fusion tel qu'il est conduit ne répond pas à l'ambition d'une organisation territoriale sociale et démocratique.

L'austérité budgétaire et financière dans laquelle il s'inscrit signe le renoncement à un service public de proximité et de qualité doté des moyens nécessaires pour répondre aux besoins de la population.

Le service public est l'un des garants de la cohésion sociale.

Les Conseils Départementaux en sont un pilier de par leurs champs de compétence en matière de Solidarité, d'accès aux droits, à la culture, à l'éducation...

Fragiliser ces services publics, c'est fragiliser la République dans son ensemble.

Aussi, la CGT ne peut que s'opposer à cette politique austéritaire en marche.

De plus, nous sommes attachés au principe d'équité et de proximité du service public pour tous. L'accessibilité est un enjeu fondamental. Les centres de décisions et les services à la population doivent rester proches de la population. Aussi, le périmètre départemental doit être dimensionné en conséquence. Un élargissement inconsidéré serait préjudiciable.

La CGT n'est pas réfractaire par principe à toutes mutualisations, rapprochement de services même à l'échelle interdépartementale. Cependant, cela doit être réfléchi avec les professionnels de terrain dans un objectif partagé d'amélioration de la qualité et de la proximité du service public en réponse aux besoins de la population.

Le projet de création d'un établissement interdépartemental pour l'autisme et les troubles psychiques pourrait en être l'illustration.

Par contre, nous nous opposons à ces mutualisations lorsqu'elles se font au détriment de l'emploi, des droits du personnel, de l'égalité territoriale et sociale, de l'intérêt général...

En l'occurrence les rapprochements de services effectués dans le cadre de l'Établissement Public Interdépartemental 78/92 ont un impact sur les droits des agents, ont engendré des suppressions de postes et généré des dysfonctionnements multiples...

Par ailleurs, l'absence de démocratie dans la conduite des différentes réformes est insupportable.

Pour la CGT, l'organisation territoriale de la République doit faire l'objet d'informations auprès des citoyens et d'un débat contradictoire, préalable à leur consultation.

D'autres choix existent également pour améliorer l'efficacité du service public au service de l'ensemble de la population, encore faut-il vouloir en débattre et tenir compte de l'expression de tous (élus, associations, syndicats et au-delà l'ensemble de la population).

Cette phase de débat permettrait de formuler un choix éclairé sur le projet de fusion. Il pourrait prendre la forme d'un référendum.

Enfin, nous tenons à dénoncer les baisses successives de la dotation globale de fonctionnement et la non-compensation intégrale du coût du RSA à la charge des départements.

Il ne peut y avoir de progrès social, de développement économique pérenne et équilibré, sans une fonction publique forte et développée.

Aussi, il est impératif que l'Etat garantisse le financement des collectivités territoriales, notamment les Conseils Départementaux.

Sur l'ensemble de ces questions relatives au devenir des services publics départementaux et en particulier celui des Yvelines, nous souhaitons connaître votre position et vos engagements.

Dans l'attente de votre réponse et restant à votre disposition,  
Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les Députés, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le syndicat CGT du Conseil Départemental des Yvelines  
Et de ses Établissements Publics,  
Tristan Fournet, secrétaire